RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 23226
Numéro SIREN : 487 606 329
Nom ou dénomination : ABC HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 06/07/2023 sous le numéro de dépôt 83854

ABC HOLDING
Société par actions simplifiée au capital de 534.646,58 euros
Siège social : 23, rue du Roule - 75001 Paris
487 606 329 RCS Paris

ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES
EN DATE DU 27 JUIN 2023

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin, à 14 heures 30,

Les associés de la société ABC Holding (la "***Société"***) se sont réunis, en Assemblée Générale, sur convocation de leur Président, par conférence téléphonique.

Sont présents :

- La société OYAT INVEST AG représentée par Monsieur Charles Churet
- La société MASONI représentée par Monsieur Gilles Pichou
- Mademoiselle Audrey Gaillard
- Monsieur Gérard Gaillard
- Monsieur Dominique Viole
- Monsieur Maxime Goldberg
- Monsieur Eduardo Schneiders
- La Société représentée par Monsieur Charles Churet

Sont représentés :

- La société La Baleine, représentée par Monsieur Charles Churet
- La société FFBB Management, représentée par Monsieur Charles Churet
- Monsieur Michel Soudé représenté par Monsieur Gilles Pichou
- Monsieur Jérôme Duclos représenté par Monsieur Charles Churet
- Monsieur Jacques Vernet représenté par Monsieur Charles Churet
- Monsieur Pierre Emmanuel Bujes représenté par Monsieur Charles Churet
- Madame Virginie Bourdon représentée par Monsieur Charles Churet
- Monsieur Colin Evans représenté par Monsieur Charles Churet
- Monsieur Okita Masayuki représenté par Monsieur Charles Churet
- Madame Véronique Pécheraux représentée par Monsieur Charles Churet
- Madame Anne Viole représentée par Monsieur Dominique Viole
- Mademoiselle Camille Viole représentée par Monsieur Dominique Viole
- Mademoiselle Valentine Viole représentée par Monsieur Dominique Viole
- Monsieur German Hernandez représenté par Monsieur Charles Churet
- Monsieur Patrick Blosse représenté par Monsieur Charles Churet.

Monsieur Charles Churet, Président de la Société, prend la présidence de l'Assemblée.

La société Grant Thornton, Commissaire aux comptes, dûment convoquée, est absente et excusée.

Le Président constate que les associés présents ou représentés détiennent au moins la moitié des actions ayant le droit de vote. En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et apte à délibérer valablement.

Le Président rappelle que les rapports et documents qui vont être soumis à l'Assemblée ont été communiqués aux associés par voie électronique lors de la convocation de l'Assemblée, de même que les rapports du Commissaire aux comptes.

A la demande du Président, l'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2022,
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2022,
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes sociaux, des opérations et conventions de l'exercice,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Nomination de Monsieur Gilles Pichou en qualité de Président, en remplacement de Monsieur Charles Churet,
- Pouvoir pour les formalités.

Puis il donne lecture de son rapport.

Le Président déclare la discussion ouverte. Le Président fournit toutes précisions et explications complémentaires qui lui sont demandées.

Diverses observations sont échangées puis plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du bilan, du compte de résultat et de l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes dudit exercice se soldant par une perte de 37.735 euros, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale constate qu'aucune dépense ou charge visée à l'article 39-4 du Code Général des Impôts n'est intervenue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

L'Assemblée Générale donne en conséquence quitus au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Président, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 37.735 euros au débit du compte « report à nouveau » qui est ainsi ramené de 3.941.523 euros à 3.903.788 euros.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'il a été distribué, au titre des trois derniers exercices de la Société, les dividendes suivants :

Exercice social	**Dividende global**
31 décembre 2021	1.000.000 euros
31 décembre 2020	néant
31 décembre 2019	néant

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées établi conformément à l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve ce rapport et prend acte qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la démission de Monsieur Charles Churet de ses fonctions de Président de la Société, nomme en remplacement, pour une durée illimitée :

- Monsieur Gilles Pichou,
 Né le 18 juin 1957 à Toulon (83)
 de nationalité française
 demeurant : 389, avenue Jean Dalmas à Aix en Provence (13090)

L'Assemblée Générale prend acte que le Président dirige la Société et la représente dans ses rapports avec les tiers. Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux associés, et dans la limite de l'objet social, le Président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Avec l'accord de Monsieur Gilles Pichou, l'Assemblée Générale décide qu'il ne percevra pas de rémunération au titre de ses fonctions de Président de la Société. Toutefois, il pourra obtenir le remboursement des frais qu'il pourrait engager dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, sur présentation de justificatifs.

Monsieur Gilles Pichou a fait savoir par avance qu'il acceptait les fonctions de Président de la Société et qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

L'Assemblée Générale donne enfin à Monsieur Charles Churet quitus de l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et le Président de la Société nouvellement nommé.

DocuSigned by:
Charles Churet
B1E81F5EC02C463...

Monsieur Charles Churet
Président de séance

DocuSigned by:
Gilles Pichou
25D30C9240E4486...

Monsieur Gilles Pichou
Président nouvellement nommé